

PAQS

Protocole d'Action Qualité Scolaire Septembre 2005



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Service de
coordination de
la recherche et
de l'innovation
pédagogiques et
technologiques

Quel protocole ?

Suite au débat de consultation PISA de mars 2005, la Chambre des Députés a invité le Gouvernement à « mettre en place un dispositif d'évaluation et d'accompagnement sur base d'un rapport annuel auquel chaque établissement et chaque école peut recourir, pour élaborer un plan de développement de l'école et d'amélioration de la qualité de son enseignement ».

Le PAQS, Protocole d'Action Qualité Scolaire, répond à cette demande.

Les procédures d'évaluation de ce protocole sont inspirées de modèles allemands, autrichiens, français et suisses. L'adaptation aux particularités du système luxembourgeois a permis de construire un modèle original basé sur la communication, la concertation et la coopération étroites entre évaluateurs et évalués.

Quelle évaluation ?

L'évaluation en question est de nature **mixte**.

Sommative : elle établit un diagnostic, fait un bilan sur la base de données du budget, de la gestion et des résultats scolaires.

Formative : elle insiste autant sur les processus que sur les résultats. Elle est basée sur le dialogue et la concertation.

Elle invite les établissements à faire leur **auto-évaluation**.

Le PAQS est une évaluation conforme aux normes internationales d'une évaluation de qualité et aux recommandations européennes reprises par le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale (CSEN).

Quelle qualité ?

La meilleure possible, celle

1. qui correspond au plus grand nombre possible d'élèves et d'étudiants qualifiés au plus haut degré ;
2. qui se caractérise par la satisfaction de tous les partenaires scolaires : élèves, enseignants, parents d'élèves ;
3. qui met en relation l'investissement opéré et les résultats obtenus ;



4. qui témoigne d'une organisation rationnelle des ressources engagées ;
5. qui est régulièrement évaluée et qui rend compte des compétences citoyennes et professionnelles des jeunes qu'elle a formés.

Quels objectifs ?

1. l'équité : adapter les moyens aux besoins ;
2. la responsabilité : rendre compte de l'utilisation des moyens engagés ;
3. la performance : améliorer l'utilisation des ressources.

Quel instrument ?

Le rapport lycée (RL). Il comprend une première partie descriptive qui renseigne sur les ressources disponibles et engagées (p. ex. composition socio-économique de la population scolaire, nombre de titulaires, de salles de classe etc. – input). La deuxième partie informe sur les résultats obtenus (p. ex. nombre d'élèves certifiés à différents niveaux – output). Cet instrument est évolutif. Pour mieux cerner les aspects qualitatifs, il comprendra une partie questionnaire à partir de 2006/2007.

Quelle procédure ?

Le RL est présenté à chaque lycée de l'enseignement public au mois de novembre. Le Conseil d'Éducation est alors appelé à prendre position. Auparavant, il aura fait son auto-évaluation. Ses conclusions sont communiquées au ministère avant le congé de Carnaval.

Dans huit établissements par an, une commission mixte du ministère discute, après le congé de Carnaval, avec le Conseil d'Éducation du lycée, des objectifs à atteindre et des mesures de développement à mettre en œuvre au cours des trois années à venir. Ils sont consignés dans un PAQS au niveau du lycée. La mise en œuvre débute en juillet au ministère, en septembre au lycée concerné.

Cette opération se répète par boucles de trois ans.

Quels indicateurs ?

1. le taux des notes insuffisantes. La limite de la normalité statistique est de 16,6%. Au cas où elle est dépassée, il y a intérêt à chercher les raisons de cet écart. Un type d'enseignement adapté, une école efficace, un cours de qualité se situent en dessous de cette limite ;
2. les notes moyennes ;
3. les taux de passage de 7^e en 5^e, respectivement de 7^e en 9^e ;
4. les taux de réussite aux examens de fin d'études ;
5. les taux d'absence des élèves ;
6. les taux d'élèves qui quittent l'école sans certification ;
7. les indicateurs proposés par les lycées.

Texte : Jean-Claude Fandel, Magali Huberty, Cécile Mergen.

PAQS

Protocole d'Action Qualité Scolaire September 2005



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Service de
coordination de
la recherche et
de l'innovation
pédagogiques et
technologiques

Welches Protokoll?

Im Anschluss an die PISA-Debatte vom März 2005 hat das Parlament die Regierung dazu aufgefordert, ein Schulevaluations- und begleitungsverfahren auf der Basis eines alljährlichen Berichts zu entwickeln. Dieser Bericht soll es jeder Schule ermöglichen, einen Schulentwicklungsplan zu erstellen und die Schulqualität zu verbessern.

Das PAQS, **Protocole d'Action Qualité Scolaire** (Aktionsprotokoll für Schulqualität), kommt dieser Aufforderung nach.

Die Prozeduren des Protokolls sind angelehnt an deutsche, österreichische, französische und schweizerische Modelle. Die Anpassung an das Luxemburger Schulsystem hat zu einem eigenständigen Modell geführt, das auf Kommunikation, Gedankenaustausch und Zusammenarbeit zwischen allen Beteiligten gründet.

Welche Evaluation?

Beim PAQS handelt es sich um eine Mischform der Evaluation:

Sie ist **summativ**, insofern sie eine Bilanz zieht und eine Diagnose erstellt anhand von Daten über Schulbudget, Schulverwaltung und Schulresultate.

Sie ist **formativ**, insofern sie genauso auf Prozesse eingeht wie auf Resultate. Dabei setzt sie auf Dialog und gegenseitigen Meinungsaustausch.

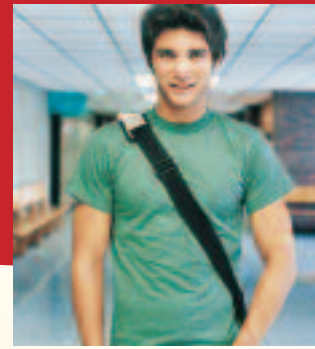
Auch greift sie zurück auf die **Selbstevaluation** der Schule.

Das PAQS ist eine Form der Schulevaluation, die internationalen Qualitätsnormen sowie europäischen Empfehlungen entspricht, die vom Luxemburger „Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale“ (CSEN) übernommen wurden.

Welche Qualität?

Die angestrebte Schulqualität kennzeichnet sich durch:

1. eine möglichst hohe Anzahl an höchstqualifizierten SchülerInnen und StudentInnen;
2. Zufriedenheit aller Schulpartner: SchülerInnen, LehrerInnen, Eltern;



3. Gleichgewicht zwischen Investitionen und Resultaten;
4. rationellen Umgang mit den eingesetzten Ressourcen;
5. regelmäßige Evaluation der sozialen und beruflichen Kompetenzen der SchulabgängerInnen.

Welche Objektiv?

1. Chancengerechtigkeit: die Mittel den Bedürfnissen anpassen;
2. Verantwortung: Rechenschaft geben über die eingesetzten Mittel;
3. Leistung: optimaler Einsatz der Mittel.

Welches Instrument?

Der Schulbericht (SB). In seinem ersten Teil enthält der SB eine Beschreibung der Schule und eine Übersicht über die verfügbaren und eingesetzten Mittel (z.B. sozioökonomische Zusammensetzung der Schülerschaft, Anzahl der Lehrkräfte, Schulsäle usw. – Input). Der zweite Teil gibt einen Überblick über die erreichten Resultate (z.B. Anzahl an diplomierten SchülerInnen – Output). Dieser Bericht ist entwicklungs-fähig. Ab 2006/2007 kommt zur Erfassung rein qualitativer Aspekte ein Fragebogen hinzu.

Welche Vorgehensweise?

Im November wird jeder öffentlichen Sekundarschule ihr SB zugestellt. Der Schulbeirat (Conseil d'Éducation) nimmt dazu Stellung. Zuvor findet die Selbstevaluation durch die Schule statt. Ihre Schlussfolgerungen werden dem Ministerium vor den Fastnachtsferien zugestellt.

Jedes Schuljahr besucht ein Evaluationsteam des Ministeriums acht Schulen und diskutiert nach den Fastnachtsferien mit dem Schulbeirat Ziele, die die Schule in den folgenden drei Jahren erreichen will. Sie werden in einem Protokoll (PAQS) auf Schulebene festgehalten. Ihre Umsetzung beginnt ab Juli im Ministerium, ab September in der Schule.

Diese Prozedur wiederholt sich in einem dreijährigen Zyklus.

Welche Indikatoren?

1. der Prozentsatz ungenügender Schulnoten. Statistisch „normal“ sind 16,6%. Wird diese Grenze überschritten, gilt es, nach Ursachen zu forschen. Ein angepasster Schultyp, eine effiziente Schule, ein Qualitätsunterricht erzielen einen noch niedrigeren Prozentsatz;
2. die Mittelwerte der Schulnoten;
3. die Erfolgsquote zwischen 7^e und 5^e, bzw. 7^e und 9^e;
4. die Erfolgsquote bei den Abschlussprüfungen;
5. die Abwesenheitsquote der SchülerInnen;
6. der Anteil an nicht diplomierten Schulabgängern;
7. die von den Schulen vorgeschlagenen Indikatoren.

Deutsche Übersetzung: Jean-Claude Fandel.